



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 12 juillet 2017 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **SAINTE CLOTILDE (974)** à :

BAYARD Bénédicte
FRANÇOISE Amandine [avec les félicitations du jury]
VOTÉ Anthony
PICARD Laurence [avec les félicitations du jury]

Fait à Paris, le 12 juillet 2017,
la présidente de jury,

Sophie ROZAIRE

